



Nouveau gérant non enregistré au rcs

Par **castagnier26**, le **24/06/2008 à 19:16**

Bonjour, j'ai créé en Février 2005 une société SARL que l'on nommera X avec un associé à 50/50. Au début tout ce passe très bien quand en fin d'année 2005 des difficultés financières sont venues, l'associé qui s'occupait des affaires commerciales à moi apporté de marché pour la société. Avant tout cela, il faut comprendre, que l'associé possède une société commerciale, qu'il est devenue le client principal pour la vente des produits fabriqués par X. Le problème que j'ai rencontré en tant que gérant de la société X, c'est que dès le début du lancement de l'activité l'associé a eu une emprise sur moi, personnellement morales. Je ne pouvais décider de quoi que ce soit pour le bon fonctionnement de la société X, et de démarcher sur d'autres clients, car il m'en empêchait et qu'il ne voulait pas que la société soit connue. De plus, il ne me laissait pas gérer les comptes et l'administration fiscale en ce qui concerne les déclarations et autres. J'ai pris la décision de démissionner en mai 2006. Nous avons fait l'ensemble des papiers assemblés et cession des parts sociales pour qu'il prenne la gérance de la société X. Aujourd'hui, je me retrouve devant le tribunal de commerce pour justifier la liquidation judiciaire et avec des dettes de la société X, car un an après j'ai reçu de la part de l'associé un courrier m'expliquant qu'il ne pouvait pas reprendre la société, c'est pour cela qu'il n'a pas fait le changement de gérance et les papiers. Ma question : Quel est la solution pour que je puisse me retourner contre l'associé, sachant que l'associé possède l'ensemble de la comptabilité de la société X, et que le liquidateur me demande de justifier des dettes?